

# Orientations et modèles d'engagements

## 1. Orientation

En guise d'introduction au Segment de Haut niveau sur l'Apatridie de la 70ème session du Comité Exécutif du Programme du Haut Commissaire, ce document fournit des orientations aux Etats et autres parties prenantes sur le processus de formulation des engagements volontaires qui traiteront l'apatridie de manière concrète. Les Etats et autres parties prenantes sont invités à prendre de tels engagements à l'occasion du Segment de Haut niveau qui marquera la moitié de la Campagne [#J'appartiens visant à mettre fin à l'apatridie en l'espace de 10 années](#). Les Organisations régionales, les Organisations internationales, les membres de la société civile et les membres du secteur privé sont aussi invités à prendre des engagements.

### 1.1 Critères d'engagement

Reconnaissant que l'environnement pour éradiquer l'apatridie varie selon les régions et les pays, il est recommandé que les engagements pris soient **spécifiques, concrets, mesurables** et **assortis de délais**. Cela garantira que les actions visant à lutter contre l'apatridie au cours des cinq années restantes de la Campagne [#J'appartiens](#) soient significatives tout en étant adaptées aux spécificités nationales et régionales.

Les engagements doivent être:

- **Spécifiques.** Chaque engagement devrait porter sur la mise en œuvre de l'une des 10 actions <sup>1</sup> du [Plan d'Action Mondial visant à mettre fin à l'apatridie : 2014 - 2024 \(Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie\)](#), ou d'une autre action spécifique visant à identifier et protéger les apatrides ou réduire ou prévenir l'apatridie.
- **Concrets.** Chaque engagement doit mener à un résultat concret ou tangible.
- **Mesurables.** Il permettrait d'évaluer si les engagements ont été exécutés.
- **Limités dans le temps.** Chaque engagement devrait être mis en œuvre dans un délai précis, si possible en gardant à l'esprit les cinq dernières années de la Campagne *#J'appartiens* - c'est-à-dire d'ici la fin de l'année 2024.

Les engagements de soutien financier au HCR pour lutter contre l'apatridie sont aussi les bienvenus.

La deuxième partie du présent document contient des exemples d'engagements répondant aux critères ci-dessus :

## 1.2 Soumission et annonce des engagements

- Les engagements des Etats, des instances régionales, des organisations internationales, de la société civile et des organisations du secteur privé peuvent être communiqués à l'adresse [hqpledgeshls@unhcr.org](mailto:hqpledgeshls@unhcr.org) en prélude du Segment de Haut Niveau sur l'Apatridie en utilisant les formulaires disponibles en ligne ([www.unhcr.org/ibelong/high-level-segment-statelessness](http://www.unhcr.org/ibelong/high-level-segment-statelessness)). Pour les Etats, ces formulaires doivent être soumis et accompagnés d'une note verbale.

---

<sup>1</sup> Le Plan d'Action Mondial visant à mettre fin à l'apatridie établit un cadre directeur de 10 actions à entreprendre par les Etats, avec l'appui du HCR et d'autres parties prenantes pour résoudre les principales situations d'apatridie existantes, prévenir l'apparition de nouveaux cas d'apatridie, mieux identifier et protéger les populations apatrides. Des exemples d'engagements pour les États concernant chacune des dix actions figurent dans la partie 2 du présent document.

- **Les États ainsi que les autres parties prenantes sont vivement encouragés à soumettre leurs modèles d'engagements en anglais ou en français, celles-ci étant les langues de travail officielles du Comité Exécutif du Secrétariat.**
- Les engagements peuvent aussi être communiqués par copies imprimées adressées directement à la Salle des Assemblées du Palais des Nations à Genève qui abritera la Section en charge de l'apatridie du HCR pendant le Segment de Haut Niveau sur l'apatridie du 7 Octobre 2019.
- Les délégations qui feront des interventions à l'occasion du Segment de Haut Niveau sont invitées à annoncer leurs engagements. Toutes les autres parties prenantes souhaitant faire des engagements sont invitées à les soumettre par écrit avant le Segment de Haut Niveau. Tous les engagements seront reçus et consignés dans une publication commémorant le Segment de Haut niveau sur l'apatridie.
- Compte tenu du fait que la prévention et l'éradication de l'apatridie contribuent également aux objectifs du Pacte mondial pour les réfugiés, **tous les engagements pris à l'occasion du Segment de Haut niveau sur l'apatridie seront également consignés dans le document final du Forum mondial sur les réfugiés**, qui aura lieu les 17 et 18 décembre 2019.

Tous les engagements visant à éradiquer l'apatridie qui seront pris à l'occasion du Segment de Haut Niveau sur l'apatridie et au Forum mondial sur les réfugiés feront partie des actions de suivi du Forum mondial sur les réfugiés.

## 2. Modèles d'engagement par les Etats

Ces modèles d'engagements peuvent être modifiés, adaptés ou complétés en fonction du contexte et des exigences de la situation particulière d'un pays. Le HCR est disponible pour soutenir les Etats à toutes les étapes du processus d'élaboration des engagements qui devront être pris au Segment de Haut niveau sur l'apatridie.

## 2.1 Modèles d'engagement pour prévenir l'apatridie

- D'ici [année, au plus tard en 2024], [nom de l'État] s'engage à introduire dans sa loi sur la nationalité une disposition prévoyant d'accorder la nationalité aux enfants nés sur son territoire qui seraient autrement apatrides. *(En lien avec l'Action 2 du Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie.)*
- [Nom de l'État] s'engage à introduire dans sa loi sur la nationalité, une disposition prévoyant d'accorder la nationalité aux enfants d'origine inconnue trouvés sur son territoire d'ici [nombre de mois, avant 2024]. *(En lien avec l'Action 2 du Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie.)*
- [D'ici nombre d'années, avant 2024], [nom de l'État] s'engage à réformer sa loi sur la nationalité pour permettre aux femmes et aux hommes de conférer leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité.<sup>2</sup> *(En lien avec l'Action 3 du Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie. Cet exemple d'engagement concerne également la réduction des cas d'apatridie.)*
- [D'ici nombre d'années, avant 2024], [nom de l'État] s'engage à réformer sa loi sur la nationalité pour permettre aux femmes et aux hommes de transmettre leur nationalité à leur conjoint sur un pied d'égalité.<sup>3</sup> *(En lien avec l'Action 3 du Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie.)*
- D'ici [année, au plus tard en 2024], [nom de l'État] s'engage à simplifier et à améliorer l'accès aux procédures d'enregistrement des naissances, y compris l'enregistrement tardif des naissances pour garantir l'enregistrement universel des naissances. *(En lien avec l'Action 7 du Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie.)*
- D'ici [année, au plus tard en 2024], [nom de l'État] s'engage à faire en sorte que les groupes particuliers qui ont droit à la nationalité en vertu de la loi mais qui ne peuvent obtenir des justificatifs de leur nationalité puissent l'obtenir, en améliorant l'accès de ces personnes aux services de documentation sur la nationalité individuelle. *(En lien avec l'Action 8 du Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie. Cet exemple d'engagement porte également sur la réduction des cas d'apatridie.)*
- [Nom de l'État] s'engage à adhérer et à mettre en œuvre entièrement la Convention de 1961 sur la Réduction des cas d'apatridie d'ici [année, pas plus tard qu'en 2024]. *(En lien avec l'Action 9 Plan d'Action Global visant à mettre fin à l'apatridie. Ce modèle d'engagement est aussi en lien avec la réduction des cas d'apatridie)*

---

<sup>2</sup> Dans la mesure du possible et conformément à la loi, il est recommandé qu'un tel engagement soit pris avec effet rétroactif.

<sup>3</sup> Idem que ci-dessus.

- Au cours des années restantes de la Campagne #J'appartiens visant à éradiquer l'apatridie, [nom de l'Etat ou de l'Organisation régionale], s'engage à travailler avec le HCR pour sensibiliser l'opinion et favoriser une compréhension commune de l'apatridie, et à exhorter les Etats qui n'ont pas encore adhéré à l'une des deux conventions des Nations Unies sur l'apatridie à le faire avant l'année 2024. *(En lien avec l'Action 10 du Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie. Cet exemple d'engagement porte également sur la réduction des cas d'apatridie et sur la protection des apatrides.)*
- [Nom de l'État], s'engage à s'acquitter de ses obligations au titre de l'Agenda 2030 pour le développement durable d'une manière qui inclut les apatrides présents sur son territoire.

## 2.2 Modèle d'engagement pour réduire les cas d'apatridie

- D'ici [année, au plus tard en 2024], [nom de l'État] s'engage à entreprendre les réformes nécessaires de la loi et de la pratique administrative afin de garantir ou de confirmer la nationalité à tous les apatrides et à leurs descendants qui vivent sur son territoire depuis [insérer date historique]. *(En lien avec l'Action 1 du Plan Global visant à mettre fin à l'apatridie.)*
- D'ici [année, au plus tard en 2024], [nom de l'État] s'engage à simplifier les procédures et réduire les conditions requises pour la naturalisation (par exemple, en réduisant le nombre d'années de résidence requis ou en éliminant les frais de candidature) pour faciliter l'acquisition de la nationalité aux apatrides. *(En lien avec l'Action 6 du Plan d'Action Global visant à mettre fin à l'apatridie.)*

## 2.3 Modèles d'engagement pour protéger les personnes apatrides

- D'ici [année, au plus tard en 2024], [nom de l'État] s'engage à établir une procédure de détermination spécifique à l'apatridie pour identifier les personnes apatrides sur son territoire, leur accorder un statut de protection et faciliter leur naturalisation. *(En lien avec l'Action 6 du Plan d'action Global visant à mettre fin à l'apatridie. Ce modèle d'engagement concerne aussi l'identification des apatrides et la réduction des cas d'apatridie.)*
- [Nom de l'État] s'engage à adhérer et à mettre totalement en œuvre la Convention de 1954 relative au Statut des apatrides d'ici fin [année, au plus tard en 2024]. *(En lien avec l'Action 9 du Plan d'Action global visant à mettre fin à l'apatridie.)*

## 2.4 Modèles d'engagements pour identifier les apatrides

- D'ici [année, au plus tard en 2024], [nom de l'État] s'engage à entreprendre et à publier une étude qualitative pour mieux comprendre la situation des individus et des groupes d'apatrides vivant sur son territoire, dans l'optique de trouver une solution à leur situation. (En lien avec *l'Action 10 du Plan d'Action Global visant à mettre fin à l'apatridie. Ce modèle d'engagement concerne aussi la réduction de l'apatridie.*)
- D'ici [année, au plus tard en 2024], [nom de l'État] s'engage à entreprendre et à publier une enquête exhaustive pour identifier le nombre d'apatrides vivant sur son territoire, dans l'optique de trouver une solution à leur situation. (En lien avec *l'Action 10 du Plan d'Action Global visant à mettre fin à l'apatridie. Ce modèle d'engagement concerne aussi la réduction de l'apatridie.*)
- [Nom de l'État] s'engage à inclure une ou plusieurs questions dans le prochain recensement national de la population, pour identifier les apatrides vivant sur son territoire. (En lien avec *l'Action 10 du Plan d'Action Global visant à mettre fin à l'apatridie.*)

## 3. Modèles d'engagements pour les autres parties prenantes

Conformément aux critères pour les engagements énoncés ci-dessus, les entités autres que les Etats peuvent prendre des engagements dans leurs domaines de compétence pour faire progresser l'identification et la protection des apatrides ou la prévention et la réduction des cas d'apatridie. Une liste non exclusive des types d'engagements que les autres parties prenantes peuvent prendre comprend :

- S'engage à conduire ou à encourager les recherches sur les apatrides pour améliorer la disponibilité des données sur l'apatridie.
- S'engage à fournir ou à apporter une assistance légale aux apatrides.
- s'engage à intégrer l'apatridie dans le travail de l'organisation sur [les droits des enfants] [les droits des femmes] [les droits des minorités] [la non-discrimination] [l'état de droit] [les droits de l'homme] [le développement durable] [l'identité juridique] [etc.]
- S'engage à soutenir financièrement la mise en œuvre des engagements pris en matière de lutte contre l'apatridie.

- S'engage à soutenir financièrement le travail du HCR sur l'apatridie.
- S'engage à soutenir financièrement le travail des autres parties prenantes sur l'apatridie.
- s'engage à mener des campagnes de mobilisation de fonds pour soutenir les activités visant à protéger les apatrides et à éradiquer l'apatridie.